

COMPTE-RENDU

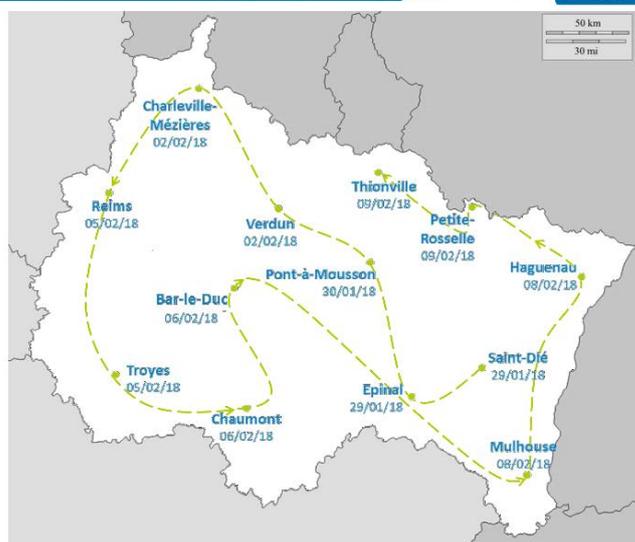
REUNIONS TERRITORIALES → REIMS – LE 5 FEVRIER 2018

Dans le cadre de **l'élaboration du Schéma Régional pour l'Aménagement, le Développement Durable et l'Égalité des Territoires (SRADDET)**, la Région Grand Est a souhaité débiter l'année 2018 par un temps fort de concertation au sein des territoires sur la stratégie du SRADDET.

Cette étape clé de partage, d'échanges et de consolidation du projet s'est déroulée en 13 rencontres territoriales qui avaient pour objectifs de :

- ✓ Diffuser largement la synthèse du diagnostic du SRADDET et **partager une vision commune des atouts, des potentialités et des enjeux du Grand Est.**
- ✓ Présenter le projet de stratégie du SRADDET en **40 objectifs**, élaboré grâce au travail de co-construction en séminaires et aux contributions écrites reçues.
- ✓ **Enrichir les objectifs par une approche territoriale dans un cadre participatif.**
- ✓ **Annoncer les étapes suivantes d'élaboration du fascicule**, document de mise en œuvre des objectifs à travers des règles et des mesures d'accompagnement.

Les 13 rencontres territoriales du SRADDET



La réunion territoriale tenue à Reims a rassemblé **96 personnes** principalement élus des EPCI, SCOT, Pays, Départements et Communes ainsi que des représentants professionnels et associatifs.

Accueil :

Arnaud Robinet, Maire de Reims, introduit la rencontre territoriale et remercie la Région, au nom de son conseil municipal, d'avoir à cœur de venir présenter les grandes orientations du SRADDET et de recueillir les avis des territoires qui la composent. Il rappelle l'importance de ce Schéma pour ces derniers du fait de sa portée descriptive et prescriptive pour les documents d'urbanisme, auxquels il sera opposable. Cette rencontre constitue donc un exercice de pédagogie important eu égard aux enjeux que connaît le Grand Est. L'une des questions principales est de parvenir à renforcer le sentiment d'appartenance de chacun des territoires à la région. Il insiste enfin sur le besoin de faire travailler ensemble tous les échelons de collectivités (Région, Départements, intercommunalités, SCOT, territoires de projets) autour d'ambitions et de projets communs.

Au niveau local, Monsieur Robinet précise que la concertation menée autour du SCOT de la Communauté urbaine de Reims a permis de faire émerger un intérêt commun autour des défis suivants : être un bassin de vie solidaire, attractif, responsable et caractérisé par sa position de porte d'entrée du Grand Paris et de point d'équilibre occidental du Grand Est. Le SCOT identifie ainsi les principaux enjeux du territoire autour de l'accompagnement des paysages urbains, du développement économique et de la protection des espaces naturels et agricoles. Ces défis sont donc pleinement complémentaires et cohérents avec ceux affirmés dans le SRADDET. Enfin, il souhaite évoquer le projet InnoBioEco², travaillé dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt du Gouvernement avec l'ensemble des forces vives et territoires de la Marne (collectivités, universitaires, industriels et citoyens). Ce projet a pour but de construire l'avenir du territoire en pariant sur la bioéconomie et en lien avec la Région qui a piloté l'ensemble des projets de territoire. Il s'agit d'un exemple de projet structurant pour les territoires que le SRADDET doit encourager.

Xavier Albertini, Vice-Président du Conseil régional en charge de la stratégie et de la prospective souhaite rappeler que cette rencontre constitue un moment important car la Région attache une importance particulière à développer le sentiment d'appartenance au Grand Est par l'ensemble de ses actions et tout particulièrement par le SRADDET. La même méthode de concertation a été retenue pour travailler sur le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) puisque l'enjeu pour la Région est de recueillir les attentes et priorités de tous les acteurs pour définir un mode de vie commun et développer les territoires. Si le cadre général est fixé par le SRADDET, l'objectif est de répondre aux spécificités territoriales de manière différenciée. A titre d'exemple, les spécificités marnaises liées à la bioéconomie, aux enjeux d'aménagement des espaces urbains, au développement de l'éolien et à la préservation de réserves foncières doivent trouver leur place dans le SRADDET. Ces réunions territoriales ont donc toute leur importance pour soulever les enjeux locaux tout en veillant à assurer une dynamique commune.

Démarche et Calendrier

Franck Leroy, Vice-Président délégué à la cohésion territoriale, la contractualisation et à l'équilibre des territoires, et co-Président du COPIL SRADDET présente ensuite les modalités et le calendrier d'élaboration du SRADDET. Il rappelle notamment que le SRADDET a pour objectifs de :

- ✓ Mettre en cohérence, simplifier et articuler au sein d'un document unique de nombreux schémas régionaux préexistants. Il s'agit donc d'un document intégrateur et multithématique.
- ✓ Structurer l'aménagement et le développement de la région autour d'axes forts et d'une stratégie définie pour 25-30 ans et partagée avec l'ensemble des acteurs. Pour ce faire, la Région a mis en place un large dispositif de concertation. La participation importante observée lors des séminaires organisés au 2^{ème} trimestre 2017 (2 500 personnes mobilisées au total) et annoncée sur les rencontres territoriales permet en effet à la Région de co-construire des objectifs et des règles à la hauteur des ambitions du Grand Est et compatibles avec les projets locaux. Par ailleurs, des temps de contributions directes par courrier ou en ligne sont organisés pour permettre une expression plus individuelle et ciblée.
- ✓ Définir des règles communes sans pour autant créer de tutelle dans le respect du principe de subsidiarité. Le SRADDET est en effet un document opposable avec, pour les SCOT, PLU, Chartes de PNR, PDU et PCAET, un rapport de prise en compte des objectifs et de compatibilité aux règles générales.

Présentation du projet de diagnostic et des enjeux

Les principaux enseignements du diagnostic, réalisé à partir des contributions, des premiers temps de concertation et des expertises techniques mobilisées dans la démarche, sont ensuite présentés par la Région. Pour plus de détails, se reporter à la synthèse distribuée et au support de présentation projeté, les deux étant accessibles en ligne.

Présentation de la stratégie en 3 axes et 40 objectifs

Puis, dans une volonté de co-construction du SRADDET avec les acteurs des territoires, l'essentiel de la rencontre est consacré à la présentation et aux échanges autour des 3 axes et 40 objectifs du projet de stratégie régionale proposé.



Axe 1 Grand Est, terre de coopérations, solidaire et européenne

Entièrement fibrée, maillée de réseau de transport et d'énergie, traversée par des corridors écologiques, la région Grand Est est bien structurée. Ses centralités urbaines fonctionnent en réseau et optimisent les échanges. Espace de coopération, elle incarne le fait européen.

Nos territoires connectés

Le Grand Est renforce son attractivité en consolidant ses réseaux numériques, énergétiques, écologiques et de transports. Le développement des pôles urbains en lien avec leurs territoires d'influence et des interconnexions avec les régions voisines et les pays frontaliers permet à la région d'être mieux structurée, au service de ses habitants.



- 1 ■ Connecter chaque habitant et chaque entreprise au très haut débit et développer les usages du **numérique**
- 2 ■ Structurer les territoires et consolider l'**armature urbaine**
- 3 ■ Pérenniser les **infrastructures de transport**, en particulier son réseau capillaire secondaire
- 4 ■ Préserver et reconquérir les **corridors écologiques** (trame verte et bleue)
- 5 ■ Adapter les réseaux de **transport d'énergie** (électricité et gaz)

Une même ambition pour chaque territoire

Le développement des solidarités et des réciprocitys entre les territoires permet une meilleure cohésion régionale. Des coopérations renforcées où chacun a sa place donneront lieu à un rééquilibrage harmonieux notamment pour le désenclavement des secteurs ruraux.

- 6 ■ Rechercher les **solidarités interterritoriales** en s'appuyant sur les spécificités des territoires
- 7 ■ Développer les solidarités amont/aval et urbain/rural dans la **gestion de l'eau**
- 8 ■ Désenclaver les **territoires isolés** et gommer les **effets frontières**



Une mobilisation collective



Le devenir de nos territoires se fera par la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des citoyens de la région. Il s'agit, dans tous les domaines d'action, de favoriser la coopération, l'expérimentation et l'engagement à tous les niveaux de décision.

- 9 ■ S'ouvrir sur le monde, renforcer toute forme de **coopération et expérimenter**
- 10 ■ Organiser **les gouvernances** dans les grandes thématiques du schéma
- 11 ■ Associer les **acteurs du territoire** dans la mise en œuvre de cette stratégie
- 12 ■ Améliorer la connaissance, sensibiliser et encourager **l'implication du citoyen**



PROJET

→ Questions/remarques sur les déploiements de réseaux numérique et téléphonie mobile

- Un élu local s'interroge sur la nécessaire prise en compte, au sein du SRADDET, du déploiement des réseaux de téléphonie mobiles et non pas seulement du réseau THD, notamment en proposant d'associer la Région à l'installation de nouveaux pylônes et de nouvelles lignes (objectif 1).



Réponses : Des engagements ont été pris par les opérateurs (140 nouveaux pylônes sur les 7 départements et résorption des zones blanches) dans le cadre du programme THD Grand Est, et sont soutenus financièrement par les Départements. Le sujet n'est pas inscrit dans le SRADDET car il ne relève pas d'une compétence régionale. Néanmoins la Région reste concernée et active sur cette question dans d'autres cadres.

- Un vice-président du CESER revient sur les contributions de son organisme et notamment la demande très forte de suppression des zones blanches de la part des usagers, ce qui demande un appui régional pour assurer l'équité entre les territoires.

Réponses : Il n'y a pas d'opposition entre l'internet Très Haut Débit et la téléphonie mobile, car le déploiement de la fibre optique va participer à déployer les réseaux 4G. Dans les zones sous dotées, l'effort promis par le Gouvernement, ceux des opérateurs, les participations des Départements et les dotations régionales devraient aider à améliorer le maillage.

→ Questions/remarques sur la prise en compte des corridors écologiques et la Trame Verte et Bleue :

- Concernant l'objectif 4, un élu considère que l'approche actuelle des continuités écologiques reste technocratique et mériterait d'être affinée sur certains secteurs.

Réponses : Les Trames vertes et bleues intégrées dans le SRADDET sont celles travaillées dans le cadre des SRCE et peuvent en effet être complexes à appréhender. L'enjeu principal reste la protection de la biodiversité, menacée par les activités humaines et le réchauffement climatique. En effet, les prévisions du GIEC à horizon 2100 annoncent notamment une augmentation de 5 degrés de la température et une hausse de la fréquence et de l'intensité des pics de chaleur, entraînant ainsi des risques pour les activités économiques, industrielles et agricoles mais aussi pour les écosystèmes.

→ Questions/remarques sur la gestion de l'eau :

- Concernant l'objectif 7, un élu pointe le besoin de coordination entre les territoires de la région mais également avec ses voisins pour gérer les risques inondations et limiter les impacts sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie. L'enjeu pour la gestion de l'eau est ainsi de mettre en œuvre une réelle ambition de solidarité amont-aval.
- Le Vice-Président du Département de la Marne est d'accord avec cette logique de solidarité amont-aval et partage également la problématique de la compétence « gestion des inondations » qui est désormais à la charge des EPCI. En effet, ce transfert de compétence récent crée des complexités au niveau local et requiert une coordination et une réflexion sur un territoire plus vaste.

Réponses : La Région a conscience que la question de la gouvernance de l'eau, en lien avec les agences de l'eau, est essentielle, d'autant plus que le Grand Est appartient à 3 bassins hydrographiques et joue un rôle de château d'eau pour ses territoires voisins. La Région a donc intégré un maximum de compétences sur cette problématique, afin de veiller à la qualité et la quantité de cette ressource qui constitue un enjeu fondamental. Si la compétence GEMAPI vient d'être transférée au niveau local, la Région est consciente que certains enjeux dépassent le cadre des intercommunalités et nécessitent une politique et des investissements régionaux et suprarégionaux. La gouvernance doit donc se faire nécessairement à un niveau infrarégional mais aussi interrégional et international, pour assurer la cohérence entre les politiques locales et une gestion de l'eau efficace. De plus, les associations d'élus

sont conscientes que le dialogue avec l'Etat doit reprendre pour réfléchir à la place de celui-ci et accompagner son désengagement sur ces questions.

- Un représentant de la Chambre d'Agriculture de la Marne pointe la baisse de la pluviométrie et le réchauffement climatique, phénomènes qui vont accroître la pression sur la demande en eau et les conflits d'usages. Il s'agit donc d'être vigilants aux besoins à venir en matière de stockage de l'eau.

Réponses : La région note bien ces éléments et sera vigilante à cette problématique.

→ **Questions/remarques sur l'articulation entre le SRADDET et les documents d'urbanisme :**

- Le premier vice-président du CESER interroge la Région sur la couverture partielle du territoire régional en SCOT et souhaite qu'elle accompagne et accélère la mise en place de ces documents de planification qui seront les premiers relais de la mise en œuvre du SRADDET.

Réponses : Le territoire du Grand Est est en effet marqué par une couverture très inégale en SCOT. Finaliser cette couverture est une des priorités de la Région, le SCOT étant un échelon de gouvernance fondamental qui sera en effet l'un des relais du SRADDET. La réflexion est également en cours autour des démarches inter-SCOT, particulièrement dans les secteurs où les SCOT ont été élaborés sur des périmètres restreints et nécessitent des évolutions au regard de l'extension des périmètres des EPCI.

→ **Questions/remarques sur la poursuite des grands projets de transport structurants et leur financement :**

- Le président de l'UNICEM s'interroge sur la poursuite des grands projets d'infrastructures (notamment le doublement de la nationale 4, l'axe Nancy-Mulhouse, l'axe Nancy-paris) au regard de la baisse des fonds publics. Face au retard de nombreux projets, il s'interroge sur le maintien de ces projets et sur les financements alloués aux infrastructures.

Réponse : Il s'agit d'une question fortement d'actualité au regard des reports de projets annoncés. En effet, de nombreux grands projets sont en cours en région Grand Est mais la question du financement reste en suspens, tant pour les projets de création d'infrastructures que sur l'entretien des réseaux existants. La Région souhaite prendre plus de compétences dans ce domaine mais il faut imaginer des solutions de financement alternatif. La problématique des infrastructures est bien intégrée par la Région, qui réaffirme les besoins dans le SRADDET et réfléchit à réinventer le système actuel de financement des transports.

- Concernant l'écotaxe, un élu rappelle, qu'une implantation à titre expérimentale avait été votée pour réguler le trafic de camions. Face à l'arrêt de l'écotaxe au niveau national, il souhaiterait que les Régions puissent relancer des dispositifs locaux et engagent une mobilisation sur la question avec l'Association des Régions de France. Une autre solution pourrait être l'installation d'infrastructures de péage comme cela a été autorisé à Lyon.

Réponse : Dans ce cadre, les régions frontalières au Grand Est font également pression sur l'Etat car elles subissent les effets du trafic. Il s'agit donc d'avoir un dialogue et une mobilisation commune autour de nouveaux dispositifs en lien avec l'Etat.



Axe 2 Grand Est, terre de richesses et de savoir-faire

Riche de ses territoires variés, la région Grand Est développe son économie locale en conciliant compétitivité, efficacité énergétique et qualité environnementale. Elle se positionne sur les filières durables et l'excellence de ses produits. Elle attire par son patrimoine culturel et naturel qu'elle valorise et préserve. Elle offre à ses habitants bien-être et qualité de vie pérenne.

Nos ressources, moteurs de l'économie locale



Le Grand Est met à profit les ressources et les savoir-faire spécifiques de son territoire. Ces richesses sont valorisées et développées durablement dans le respect des enjeux écologiques.

- 13 ■ Créer les conditions favorables au développement **économique territorial**
- 14 ■ Conforter l'**agriculture de demain** productive et de proximité
- 15 ■ Valoriser la **ressource en bois** avec une gestion multifonctionnelle des forêts
- 16 ■ Développer le mix énergétique avec les **énergies renouvelables**
- 17 ■ Généraliser les **rénovations énergétiques du bâti**
- 18 ■ Valoriser les **plateformes de transport multimodales** (notamment le fluvial)

Une belle région où il fait bon vivre

Les richesses de notre territoire, paysagères, culturelles, patrimoniales ainsi que la qualité de vie qu'il offre, constituent des atouts à promouvoir pour faire rayonner le Grand Est.

- 19 ■ Véhiculer une **image positive** du Grand Est, un récit commun
- 20 ■ Développer le **tourisme** en valorisant nos spécificités territoriales
- 21 ■ Miser sur la **culture** comme un des facteurs d'attractivité des territoires
- 22 ■ Renforcer l'offre de **santé** et valoriser l'**offre sportive et de nature**
- 23 ■ Optimiser les **services de proximité et leur accès** (mobilité, numérique)



Une nature préservée et valorisée pour les générations futures

C'est une responsabilité majeure du Grand Est, à l'égard de ses habitants et des générations futures, de préserver le patrimoine naturel spécifique de notre région, sa ressource en eau, sa biodiversité, ses espaces.



- 24 ■ Améliorer la **qualité de l'air et de l'eau** en lien avec la santé
- 25 ■ Gérer la quantité de la **ressource en eau**
- 26 ■ Préserver le **patrimoine naturel**, les paysages et les fonctionnalités des milieux
- 27 ■ Économiser le **foncier**
- 28 ■ Adapter les capacités et la localisation des **installations de traitement des déchets**



PROJET

→ Questions/remarques sur la place de la formation et de la recherche

- Un représentant de l'agglomération de Châlons-en-Champagne s'étonne que la politique universitaire, la recherche et l'enseignement supérieur ne soient pas évoqués dans les objectifs et documents.



Réponses : La recherche et l'innovation font partie du SRDEII et l'enseignement supérieur et universitaire peut venir en appui de problématiques mais cela n'est pas au cœur des thématiques du SRADDET. Cependant des réflexions parallèles sont en cours, notamment pour créer des liens entre les établissements, et le CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientation Professionnelles) est en cours de réalisation en lien très étroit avec le SRADDET (contrats de filières).

→ Questions/remarques sur la politique multimodale et les infrastructures de transport

- Concernant l'objectif 18, un membre du CESER regrette que la question du fret ne ressorte pas davantage dans les objectifs. Or le fret routier se développe aujourd'hui au détriment du transport ferroviaire ou fluvial. Cette tendance est d'autant plus dommageable que le Grand Est possède le plus grand réseau de canaux en France et que ces derniers ne nécessitent que des investissements légers, notamment pour leur mise au gabarit. La politique fluviale doit être redynamisée et repensée dans une logique multimodale, autour de nœuds de transports ferroviaires, fluviaux, et routiers

Réponses : La multimodalité est en effet centrale dans la politique de mobilité et du transport par fret de la Région et se retrouve dans le diagnostic du SRADDET. La région Grand Est est fortement dotée en infrastructures, mais il convient de trouver des financements pour améliorer ces réseaux, ce qui réinterroge sur les nouvelles sources de financement pour ce type de politique.

- Un élu cite en exemple la fermeture annoncée par la SNCF d'une petite ligne, pourtant très utile pour les coopératives agricoles du territoire, et qui a bénéficié de la création de la région Grand Est pour rouvrir, grâce à un travail partenarial et un financement collectif des EPCI, du département, de la Région et des chargeurs.

Réponses : Il s'agit d'un bel exemple de coopération du niveau local à l'échelle régionale, mais cela repose la question du financement des infrastructures qui doit être repensé pour permettre de maintenir un réseau développé et bien entretenu.

→ Questions/remarques sur la transition/rénovation énergétique de l'habitat :

- Un représentant du CESER explique que l'incitation à la rénovation énergétique des logements collectifs fonctionne bien pour les bailleurs sociaux, mais qu'il y a de vraies difficultés concernant les copropriétés et les syndicats pour engager les projets et les financements, malgré les aides. Il s'agit donc de mener des actions plus fortes pour sensibiliser les copropriétés sur l'amélioration des performances énergétiques des bâtis et inciter à la rénovation.

Réponses : La Région fait de la rénovation thermique des bâtiments un enjeu central car la consommation d'énergie est élevée au niveau régional en raison du climat et de la vétusté du parc de logement. Un travail important est déjà réalisé avec les énergéticiens et l'ADEME par le biais de Climaxion qui fournit des aides à hauteur de 98 millions d'euros, ou encore par le déploiement de plateformes de rénovation énergétique sur l'ensemble du territoire régional. L'enjeu est double : il s'agit de répondre aux enjeux de rénovation thermique au regard des impératifs environnementaux et sociaux (lutte contre la précarité énergétique) mais aussi de saisir cette opportunité pour dynamiser l'emploi et le tissu économique du territoire, les entreprises de la construction et les petits artisans.

→ Questions/remarques sur la transformation du système agricole :

- Une représentante de Marne Nature Environnement et Champagne Ardenne Nature Environnement, note que l'agriculture de demain doit respecter la transition écologique (et non

pas seulement énergétique) et qu'elle doit se préparer au changement climatique et prévoir les évolutions (éviter la désertification...). L'intitulé de l'objectif 14 comprend donc une contradiction entre l'agriculture de demain « productive » et celle « de proximité.

Réponses : Dans l'esprit de la Région, il n'y a pas de contradiction car il s'agit d'allier le besoin d'une agriculture de proximité et le développement à l'international afin de rester la 1^{ère} région agricole de France. Ces deux ambitions sont donc complémentaires. Il s'agit ainsi de faire cohabiter différentes formes d'agriculture, de développer les réseaux de circuits courts et d'agriculture biologique et urbaine, et de maintenir une agriculture exportatrice.

- La chambre d'agriculture note que l'agriculture doit à l'avenir répondre à des besoins multiples : alimentation, énergie, agro-matériaux, etc. La nouvelle agriculture de demain se dessine aujourd'hui mais manque encore de moyens techniques et financiers pour y répondre. L'agriculture participe à la vie des territoires et répond à de nombreuses demandes des consommateurs et des collectivités et, partout en France, les agriculteurs travaillent à limiter les impacts de leurs activités en termes d'émission de gaz à effet de serre. Les structures agricoles ont donc toute leur place dans des stratégies de transition notamment autour des questions énergétiques.

→ **Questions/remarques sur l'équité territoriale et les espaces ruraux :**

- Concernant les objectifs 22 et 23, un représentant du projet Argonne PNR exprime des inquiétudes quant à la tendance au remplacement des services en milieu rural par des solutions uniquement dématérialisées et numériques, supprimant la proximité et l'humain.

Réponses : La Région prend bien en compte cette inquiétude. Il ne s'agit pas de n'offrir à l'avenir que des services dématérialisés. Sur l'exemple de la santé, l'ambition est de développer une complémentarité entre l'offre de santé traditionnelle, dont la démographie médicale doit être repensée au regard des nouvelles pratiques, et la santé numérique. Ceci passe notamment par la structuration d'un réseau de maisons de santé équipées en matériel numérique mais aussi sur des dispositifs encourageant l'accueil de médecins tels que les stages de pratique en milieu rural.

- Un représentant de la fédération Travaux publics Champagne Ardennes pointe le déséquilibre des investissements entre les espaces ruraux et urbains, malgré l'importance de l'équité territoriale promue par l'axe 2. Or la baisse des investissements ruraux à hauteur de 40% interroge sur l'équité entre les territoires, particulièrement en termes d'infrastructures de développement pour les petites communes. Il y a donc un questionnement sur le rôle de la Région dans la politique d'investissements et d'infrastructures en faveur des petites communes (routes, réseaux) notamment dans le cadre des grands axes gérés par le Contrat Plan Etat Région (CPER).

Réponses : Les baisses de dotations ont en effet des conséquences sur le réseau routier rural, de compétences départementale et communale. En revanche, il faut aussi considérer les investissements faits par la Région, notamment sur le capillaire ferroviaire avec le sauvetage de certaines lignes ou l'amélioration des circulations.

→ **Questions/remarques sur la valorisation de la ressource forestière :**

- Une représentante de l'association des Communes forestières du Grand Est note que la région, comme expliqué dans le diagnostic, possède un grand atout forestier. Il est important de se pencher sur les solidarités urbain-rural en faveur de la valorisation de la ressources (en lien avec l'objectif 6). En effet, il s'agit de tirer parti de l'abondance de la ressource dans les zones rurales boisées et des besoins en logements des métropoles en valorisant l'utilisation de la filière de bois local dans la construction, développant ainsi les solidarités et liens entre territoires.

Réponses : La Région approuve totalement cette idée et confirme que son intention est d'agir en ce sens.



Axe 3 Grand Est, terre d'innovations et de solutions durables

Tournée vers l'avenir, créative et audacieuse, la région Grand Est organise les mobilités de demain et œuvre pour un urbanisme renouvelé où vivre ensemble porte ses fruits. Ses citoyens sont acteurs des changements et contribuent à un développement durable et exemplaire.

De nouveaux comportements pour respecter la planète

En matière d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat, le territoire évolue et fait appel à la responsabilité de tous. Dans cette dynamique de transition, de nouvelles pratiques et des modes de vie qui tiennent compte des grands enjeux environnementaux sont à adopter.

- 29 ■ Optimiser le foncier et **respecter les corridors écologiques**
- 30 ■ Faire du **renouvellement urbain de qualité** et résilient aux risques et au changement climatique
- 31 ■ Mettre les **mobilités au cœur de l'urbanisme**
- 32 ■ Adapter l'**habitat** aux dynamiques, aux modes de vie et généraliser les rénovations énergétiques
- 33 ■ Responsabiliser le citoyen, encourager les **démarches participatives** et les dialogues interculturels, interreligieux, intergénérationnels



Des solutions économiques durables face aux mutations du monde

Pour faire face aux mutations profondes, telles que le changement climatique et la révolution numérique, des solutions innovantes et durables sont mises en œuvre. Elles renouvellent nos modèles de production, de consommation et de gestion des déchets.

- 34 ■ Promouvoir l'**économie circulaire** pour limiter le gaspillage des ressources, des matières premières et des énergies
- 35 ■ Réduire, recycler et **valoriser les déchets** et diminuer l'exploitation des ressources
- 36 ■ Rechercher l'**efficacité énergétique** industrielle et accompagner l'économie verte
- 37 ■ Anticiper les impacts du changement climatique et accompagner les mutations des **bassins industriels** et l'**agriculture de demain**
- 38 ■ Réinventer le **modèle économique des transports** et préparer ses évolutions



Des mobilités réinventées et responsables

Pour que tous les habitants bénéficient de facilités de déplacement sur l'ensemble du territoire régional, l'offre de mobilité s'appuie sur des choix diversifiés et complémentaires. La mobilité répondra aussi aux enjeux des flux de marchandises avec des transports plus propres et durables.



- 39 ■ Promouvoir les **mobilités nouvelles, durables et solidaires**
- 40 ■ Devenir une référence en matière de **logistique de demain**

PROJET

→ **Questions/remarques sur l'attractivité et la valorisation touristiques :**

- Un représentant de la FDSEA revient sur l'objectif 20 et l'opportunité pour le Grand Est d'obtenir une mission UNESCO sur le territoire de la Champagne. Cet élément constitue une opportunité intéressante, notamment au regard du potentiel à valoriser en matière d'œnotourisme.



Réponses : Le Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT) en cours d'élaboration cible justement la destination Champagne avec un axe de travail spécifique sur l'œnotourisme à développer avec tous les acteurs concernés. Il y a en effet un travail collectif et partenarial à mettre en place entre les acteurs privés et publics autour des efforts à réaliser. La Région est ainsi convaincue que l'une des clés de développement de la Champagne agricole repose sur l'œnotourisme.

→ **Questions/remarques sur la politique de mobilité et la sensibilisation des publics :**

- Concernant l'objectif 39, un représentant du CESER, milite pour la création de véritables agences de mobilité valorisant les offres de multimodalité dans une logique de développement durable. Ces agences doivent avoir un rôle d'incitation et de sensibilisation des usagers via un accueil dédié dans des lieux spécifique et via un portail téléphonique et internet, les deux étant complémentaires.

Réponses : La Région travaille dans cet esprit et cherche cette articulation des transports et la prise en compte des mobilités nouvelles (multimodalité). Le rôle de la Région est de veiller à ce que partout ces mobilités nouvelles puissent s'exprimer à travers des cheminements de type vélo-route, voies vertes, axes de circulation douce. La Région rejoint donc pleinement la réflexion du CESER.

→ **Questions/remarques sur la protection du foncier :**

- Concernant les objectifs 20 et 29, l'enjeu est avant tout de protéger le foncier pour les espaces agricoles et naturels. L'inquiétude porte sur le terme « optimiser » et sa traduction concrète.

Réponses : La notion d'optimisation allie l'idée de protection du foncier et celle de valorisation du foncier existant (friches, centres-bourg à redynamiser, etc.) avant l'ouverture à l'urbanisation. Cette réflexion sur l'utilisation des espaces déjà urbanisés est à mener avec les élus locaux et il est nécessaire de faire preuve de pédagogie pour limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles et ainsi protéger les richesses et services écosystémiques qu'ils abritent.

- Une représentante de Champagne Ardennes Nature environnement exprime son inquiétude à la lecture des 3 axes qui semblent s'opposer sur certains points. Elle insiste sur la nécessité de mobilisation des élus régionaux afin de ne pas ressortir avec une stratégie vague et vaine et de susciter un réel engagement en faveur de la dimension écologique.

Réponses : Les services de la Région (notamment la Vice-Présidente en charge de la transition énergétique et écologique) travaillent beaucoup sur ces questions avec les réseaux thématiques (PNR, CSRPN, etc.) et notamment sur la biodiversité qui est mise au cœur du SRADDET par la loi et constitue donc une dimension forte. Il y a cependant des enjeux qui peuvent être contradictoires et qu'il faut concilier de manière pragmatique. Par exemple, des antagonismes peuvent s'exprimer entre l'essor des mobilités et infrastructures d'une part, et la préservation des Trames Verte et Bleue d'autre part. L'objectif de la Région est de trouver un équilibre et de rendre compatibles développement humain et préservation des richesses naturelles (forêt, zones humides, montagne...). Ces deux ambitions sont donc à mettre en cohérence et la Région est intimement convaincue que la qualité écologique du territoire constitue un atout majeur qu'il convient de préserver.

Résultats des questionnaires individuels

Des questionnaires individuels permettant à chaque participant d'exprimer son accord avec les objectifs proposés et de les commenter ont été distribués. Parmi les 21 questionnaires recueillis sur cette réunion, les objectifs sont partagés à 73,3% (contre 76% à l'échelle de toutes les réunions territoriales), 3,6% (3,3%) des réponses concernent un objectif non partagé et 23,1% (20,7%) ne se prononcent pas.